



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question au Gouvernement n° 820

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Philippe Vuilque.

M. Philippe Vuilque. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Monsieur le ministre, les lycéens ont à nouveau manifesté hier. Vous nous avez indiqué ici les premières mesures concrètes que vous aviez l'intention de prendre, s'agissant notamment de l'amélioration de la vie lycéenne et de l'allègement des emplois du temps. Il n'en reste pas moins que les lycéens restent en attente d'une amélioration rapide de leurs conditions d'étude au quotidien, attente qui s'était d'ailleurs fait jour dans la consultation que vous aviez lancée sur la réforme des lycées.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous donner plus de précisions sur le dispositif que vous comptez mettre en place ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, comme je l'ai dit hier à l'Assemblée nationale (Exclamation sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants),...

M. Francis Delattre. Il n'a rien dit !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... nous avons immédiatement pris les mesures concernant la mise en place des comités de la vie lycéenne au sein des établissements.

Ensuite, nous réaliserons l'allègement des programmes après les vacances de la Toussaint. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Mais, comme vous le savez, la réponse de fond au problème d'inadéquation entre les moyens et les attentes, nous l'avons donnée ce matin en conseil des ministres avec la parution correspondante au Journal officiel: c'est la déconcentration de l'éducation nationale, mesure qui aurait dû être prise depuis très longtemps. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 820

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 1998, page 6576

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 octobre 1998